

Réunion du conseil d'administration du Cemagref du 26 novembre 2009

Déclaration liminaire des représentants du personnel

Les représentants du personnel sont de retour au CA du Cemagref.

Leur double démission¹ n'a pas réussi à convaincre le CA précédent de la nécessité d'avoir des engagements de l'État sur l'avenir de l'EPST Cemagref, tant sur les moyens que sur un système d'évaluation adapté à ses missions.

Nous persistons à penser que c'est une profonde erreur et ce ne sont pas les budgets 2009 et 2010, qui se suivent et se ressemblent dans leur insuffisance, qui pourraient nous convaincre du contraire.

Mais cette démission a été complètement comprise par les personnels qui ont renouvelé encore plus fortement leur soutien aux élus SUD-Recherche-EPST pour ce nouveau mandat.

Car les personnels eux sont tout à fait conscients des menaces qui pèsent sur l'avenir de l'Établissement.

Nous sommes là pour essayer d'en faire prendre conscience également à l'ensemble des membres du CA, et les appeler, s'ils considèrent que le Cemagref apporte une contribution utile et originale dans le paysage de la recherche publique à faire en sorte qu'elle puisse être maintenue et confortée.

Mais il faudrait vraiment se dépêcher de redresser la barre car au train où vont les « réformes », ce mandat du CA risque fort d'être le dernier de l'EPST Cemagref.

C'est en tout cas l'analyse que nous faisons aujourd'hui.

Quel avenir en effet pour le Cemagref ? Le Président de la République et le gouvernement indiquent que les EPST doivent devenir des agences de moyens, les opérateurs de recherche devant être, à terme les universités.

A l'évidence, le Cemagref ne sera jamais une agence de moyens et de toute façon, une agence de moyens ce n'est plus un EPST.

Alors ? Quel est l'avenir promis à l'Établissement ? dans l'immédiat d'être un « opérateur scientifique sans moyen », avant d'être éclaté entre différents PRES ou autres structures ? Quand on voit le refus du gouvernement de doter le Cemagref des moyens, en emplois et en crédits budgétaires, à la hauteur des besoins et des ambitions du Grenelle de l'Environnement, quand on voit se profiler une évaluation des équipes de recherche par l'AERES ne tenant aucun compte des spécificités de la recherche finalisée² et des vocations de chaque organisme, quand on voit s'ajouter à ça les nouveaux dispositifs de Prime d'Excellence Scientifique et de contrat doctoral qui n'ont pour but que de gommer toutes les différences entre les EPST et l'enseignement supérieur et dissoudre les EPST dans un grand magma indifférencié d'équipes de recherche transformées en PME de recherche managées par les PRES,

il faudrait être aveugle pour ne pas comprendre où cela nous mène.

Et le personnel n'est pas aveugle. Et il est en colère.

Le Cemagref a pris son essor, après 1985, sur la base de la loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de la Technologie de 1982 créant les EPST et donnant à ses personnels un statut de fonctionnaires.

Est-ce que ce nouveau statut de l'organisme, est-ce que la titularisation des personnels intervenue en 1992, ont été des obstacles pour remplir les missions de recherche finalisée dans les domaines qui étaient confiés au Cemagref ? Au contraire c'est ce qui a permis à l'Établissement de construire collectivement un vrai outil adapté à ses missions et de réaliser les progrès dont tout le monde le félicite aujourd'hui, y compris, officiellement, les ministères de tutelle.

Alors pourquoi vouloir tout casser aujourd'hui ? pourquoi démolir un outil, certes perfectible, mais qui répond apparemment aux attentes des partenaires de l'Établissement et auxquels les personnels, qui ont contribué à le construire, sont attachés ? Pourquoi vouloir casser les statuts de titulaires en organisant la précarisation de l'emploi, la mise en concurrence des agents ? est-ce qu'on travaille mieux quand on est précaire, sans pouvoir faire aucun projet d'avenir, ni personnel ni professionnel ? est-ce que les équipes font une meilleure recherche quand elles sont obligées de passer le plus clair de leur temps à monter des projets aléatoires, sans aucune vision sur ce qui se passera au-delà de 3 ans ? est-ce que c'est vraiment en cassant toutes les solidarités entre équipes, entre collègues qu'on va faire progresser la recherche ? Pour nous la réponse est clairement NON et tout ce qu'on nous impose aujourd'hui constitue un véritable gâchis, humain et de moyens publics.

La recherche, surtout quand elle s'attaque à des systèmes complexes, quand elle réclame l'intégration de diverses disciplines, a besoin de coopération entre les acteurs et nécessite du temps.

Cela ne peut pas être une succession de projets au coup par coup menés par des personnels précaires dans des équipes précaires.

Le personnel continuera à se battre résolument pour sauvegarder l'EPST Cemagref, mais il a besoin pour cela que les principaux partenaires et bénéficiaires du travail de l'Établissement se mobilisent aussi pour le défendre.

Car si on continue à laisser se dérouler les réformes en cours, il est clair pour nous que le Cemagref n'y survivra pas en tant qu'EPST.

Et si le Cemagref devient une coquille vide, il est clair qu'il n'aura d'intérêt pour personne ni pour ses partenaires, ni pour ses personnels.

Les représentants du personnel demandent l'appui du CA pour que ce mandat ne soit pas le dernier de l'EPST Cemagref.

¹ les élus SUD-Recherche-EPST le 11 décembre, jour du passage en force du contrat d'objectifs 2009-2012, les élus de la liste intersyndicale « Cemagref en lutte pour un EPST durable » le 8 avril 2009, face au refus de renégocier ce « contrat ».

² Interdisciplinarité, production pas uniquement tournée vers le milieu scientifique...